

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24531**

Intitulé

Licence : Licence Sciences de la terre (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université de Bourgogne - Dijon, Université de la Réunion, Université de la Rochelle, Université de Lorraine, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Montpellier, Université Nice Sophia Antipolis, Université d'Orléans, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris Diderot - Paris 7, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Poitiers, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Strasbourg, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Clermont Auvergne, Université Grenoble Alpes, Sorbonne université, Le Mans université, Université de Lille, Université de Rouen, Université de Tours, Université de Rennes 1	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

117 Sciences de la terre

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Participation et gestion de projets d'étude du sous-sol.
- Identification et interprétation des objets géologiques, en utilisant les techniques de base telles que les levés de terrain, la cartographie
- Réalisation d'analyses de sols et d'eau
- Réalisation d'acquisitions de mesures géophysiques de base en sismique, radar géologique, magnétisme et gravimétrie, et exploitation des bases des données acquises
- Intégration de l'imagerie satellitaire et la télédétection pour compléter les observations de terrain.
- Recherche, collecte, exploitation d'une documentation scientifique en français et en anglais.
- Utilisation des outils informatiques nécessaires à l'exploitation des données géologiques, géophysiques et géochimiques ainsi que les outils bureautiques liés aux technologies de l'information et de la communication.
 - Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de minéralogie, pétrologie, sédimentologie, pétrographie, géophysique, géotechnique et paléontologie pour traiter une problématique du domaine ou analyser un document de recherche ou de présentation.
- Identifier et caractériser les objets géologiques à toutes échelles pour :
 - en analyser les origines et l'activité présente éventuelle ;
 - en déduire des applications (ressources, risques, environnement, aménagement...).
- Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale.
- Utiliser les appareillages scientifiques de terrain et de laboratoire pour : repérer et reconnaître des formations géologiques et des roches, cartographier, prélever des échantillons et les analyser.
- Interpréter des données expérimentales pour envisager leur modélisation.
- Valider un modèle par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux et apprécier ses limites de validité.
- Identifier les sources d'erreur pour calculer l'incertitude sur un résultat expérimental.
- Manipuler les mécanismes fondamentaux à l'échelle microscopique, modéliser les phénomènes macroscopiques, relier un phénomène macroscopique aux processus microscopiques.
- Exploiter des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique.
- Mobiliser les concepts et les outils des mathématiques, de la physique, de la chimie, des sciences de la vie et de l'informatique dans le cadre des problématiques des sciences de la Terre.
- Identifier les réglementations spécifiques et mettre en œuvre les principales mesures de prévention en matière d'hygiène et de sécurité.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- B : Industries extractives
- C : Industrie manufacturière
- E : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
 - Chargé d'études techniques du sous-sol
- Technicien supérieur, au sein d'un bureau d'étude ou au sein d'un groupe industriel
- Géologue ou géophysicien expert en profession libérale.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1105 : Études géologiques

F1203 : Direction et ingénierie d'exploitation de gisements et de carrières

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24531 - Usages digitaux et numériques	- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24531 - Exploitation de données à des fins d'analyse	- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. - Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24531 - Expression et communication écrites et orales	- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24531 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24531 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler les mécanismes fondamentaux à l'échelle microscopique, modéliser les phénomènes macroscopiques, relier un phénomène macroscopique aux processus microscopiques. • Identifier les réglementations spécifiques et mettre en oeuvre les principales mesures de prévention en matière d'hygiène et de sécurité.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24531 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24531 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et caractériser les objets géologiques à toutes échelles pour en analyser les origines et l'activité présente éventuelle et en déduire des applications (ressources, risques, environnement, aménagement...). • Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale. • Interpréter des données expérimentales pour envisager leur modélisation. • Utiliser les appareillages scientifiques de terrain et de laboratoire pour : repérer et reconnaître des formations géologiques et des roches, cartographier, prélever des échantillons et les analyser. • Valider un modèle par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux et apprécier ses limites de validité. • Identifier les sources d'erreur pour calculer l'incertitude sur un résultat expérimental. • Exploiter des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique.
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24531 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de minéralogie, pétrologie, sédimentologie, pétrographie, géophysique, géotechnique et paléontologie pour traiter une problématique du domaine ou analyser un document de recherche ou de présentation. • Mobiliser les concepts et les outils des mathématiques, de la physique, de la chimie, des sciences de la vie et de l'informatique dans le cadre des problématiques des sciences de la Terre.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 16/04/2017
- Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
- Université de Caen-Normandie, arrêté du : 07/02/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017

Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2017
Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018
Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
Université de Montpellier, arrêté du : 22/03/2018
Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 02/06/2016
Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du : 28/05/2018
Université Paris Diderot - Paris 7, arrêté du : 11/09/2014
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 15/07/2015
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017
Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016
Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Sorbonne Université](#)
[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)
[Université Clermont Auvergne](#)
[Université de Bordeaux](#)
[Université de Bourgogne - Dijon](#)
[Université de Bretagne-Occidentale - Brest](#)
[Université de Caen-Normandie](#)
[Université de Cergy-Pontoise](#)
[Université de Franche-Comté - Besançon](#)
[Université de la Réunion](#)
[Université de La Rochelle](#)
[Université de Lille](#)
[Université de Lorraine](#)
[Université de Montpellier](#)
[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)
[Université de Poitiers](#)
[Université de Rouen](#)
[Université de Strasbourg](#)
[Université de Tours](#)
[Université d'Orléans](#)
[Le Mans Université](#)
[Université Grenoble Alpes](#)
[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)
[Université Nice Sophia Antipolis](#)
[Université Paris Diderot - Paris 7](#)
[Université Paris-Sud - Paris 11](#)
[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)
[Université Rennes 1](#)
[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :